

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARROND. DE SARREGUEMINES
COMMUNE DE DE ZETTING

N° AR2026051
Nomenclature ACTES 8.8

ARRETE MUNICIPAL
Portant instauration du
Document d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs (D.I.C.R.I.M.)

Le Maire de la Commune de ZETTING,

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-2 à L2542-8, relatifs aux pouvoirs de police du maire issus du droit local mosellan,*

***Vu** le Code de l'Environnement, notamment les articles L125-2, L125-5 et les articles R125-9 à R125-14,*

***Vu** la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation du dommage,*

***Vu** le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs et sa circulaire du 21 avril 1994 modifiés par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004 et sa circulaire du 17 juin 2004,*

***Vu** le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 et l'arrêté relatif aux repères de crues,*

***Vu** le décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,*

***Vu** l'arrêté ministériel du 10 mars 2006 relatif à l'information sur les risques particuliers faisant l'objet d'un plan particulier d'intervention,*

***Considérant** que la commune de ZETTING est exposée aux risques naturels et technologiques,*

***Considérant** qu'il est important de transmettre l'information préventive et les consignes élémentaires de protection en cas d'accident et de catastrophe,*

ARRETE

Article 1^{er} : Le dossier d'information communal sur les risques majeurs de la commune de ZETTING est établi à compter du 02 juillet 2026.

Article 2 : Le dossier d'information communal sur les risques majeurs est consultable à la Mairie.

Article 3° : Le dossier d'information communal sur les risques majeurs fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4° : Ampliation du présent arrêté seront transmises à :
✓ Monsieur le Préfet de la Moselle,
✓ Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de SARREGUEMINES,
✓ Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet arrêté et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans le délai de 2 mois à compter de sa publication (par voie dématérialisée via www.telerecours.fr)

COMMUNE DE ZETTING
ARRETES MUNICIPAUX 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 057-215707605-20260702-AR2026051-AR

- ✓ Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Moselle,
- ✓ Monsieur le Directeur Départementale de l'Equipement,

Fait à Zetting, le 02 juillet 2026

Le Maire

Bernard FOUILHAC GARY



Acte certifié exécutoire en application

Réception Préfecture : //

Publication : 06/07/2026

Notification : 06/07/2026